

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 27 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation2 p. (196r, 197v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 27 mai 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48445>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mai 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur les droits d'entrée en France du matériel de sondage. Sur un procès : Godin pense qu'il n'est pas possible d'éviter une condamnation ; l'affaire est remise au 2 juin ; il recommande à son fils de déclarer au tribunal qu'il ne pensait pas se mettre en contravention en distribuant des brochures aux ouvriers. Sur des documents demandés sur l'usine de Guise « par le chemin de fer ».

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La fin de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)

Lieux cités

- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Feignies \(Nord\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 27 Mai 75

Mon cher Frédéric.

Si me demandes ce qui est à faire, je l'avais dit dans ma précédente lettre ; il aurait fallu aller à Bequia dès que l'on a su que la machine y était arrivée, l'entendre avec l'administration des douanes sur les droits d'entrée ; lui faire remonter qu'il s'agissait de vieux bois pour une forte partie et qu'il n'était pas possible de payer 15 francs les 100 m. sur tout le lot. On aurait peut-être ainsi évité un tiers ou de la moitié des

droits, et éviter par ce moyen des pertes de temps dont je suis désole.

J'ai me signé au ministère moi-même un télégramme avant-hier sur la double recommandation que j'en ai faite ; mais il est certain que il voudrait mieux faire ses affaires par soi-même que de les faire faire par les autres.

Si l'état, ce que je crois de mieux à faire, est de ne plus arrêter la machine à Bohain comme je l'avais commandé, ça finirait à redouter les conséquences qui peuvent résulter de l'attente trop longue.

de la machine au lieu
de sondage.

Les menaces à prendre
sont donc de la faire
arriver à destination le
plus vite possible. Il
faut en conséquence faire
à l'heure le nécessaire
pour éviter de manœuvrer
tard, & la machine
à arriver ; car, enfin, je
regrette sincèrement qu'il
n'y ait plus dans l'essime
des normandes que l'on
puisse empêtre en conséquence
quand il s'agit de faire
appris...

J'ai bien examiné le
pays sur les bouches
& j'crois qu'il n'est pas
possible d'éviter une condam-
nation, mais cela dépend de
redire à un avoué de
peu d'importance. L'affaire
est fermée au 1^{er} juillet, je

vais écrire à M. Larue qui
il faudra donc se présenter
ce jour-là et je pense que
le mieux que tu pourras faire
sera de faire la même décla-
ration que tu as faite aux
bouches de Vendémie.
C'est là-dedans que tu ne feras
pas être un contrevenant.
En remettant ces bouches à
tes avocats, que si tu fais
tu ne t'accuseras pas plus.
J'crois que tes documents
 demandés par le chef du pa-
on pour faire de ce service sur
l'importance de l'usine qu'il
point de vue de statut de la
loge de fer de Calais, a-t-il été
que sans doute la C. de nos
confrères plus tard.
Il est donc bon de poser
les meilleurs moyens, tout
en ajoutant un mot que la crois
à l'heure actuelle à un peu fait évi-
quer le nombre d'ouvriers et
la production depuis 8 ans,
qui n'a pas été assez pour